

Liste de contrôle pour la réalisation des autocontrôles phytosanitaires

Critères	Description	Rempli <input checked="" type="checkbox"/>
1. Préparation des documents	<ul style="list-style-type: none"> • Historique de la parcelle : y a-t-il déjà eu une infestation par le passé ? <input type="checkbox"/> • Obtenir une liste des plantes à contrôler sur la parcelle <input type="checkbox"/> • Quels sont les organismes nuisibles susceptibles d'apparaître sur la parcelle du fait de la gamme des plantes présentes ? (voir les fiches de contrôle) <input type="checkbox"/> • Planification préalable à l'aide de données météorologiques (si cela est pertinent). P. ex. : il est interdit de procéder à un contrôle par temps humide en cas d'infestation potentielle par des micro-organismes. <input type="checkbox"/> • Év. plan des parcelles ou photo aérienne (p. ex. de map.geo.admin.ch) <input type="checkbox"/> • Matériel pour prendre des notes <input type="checkbox"/> • Smartphone pour prendre des photos et pour déterminer les coordonnées de la parcelle et des plantes échantillonnées <input type="checkbox"/> 	
2. Préparation des outils	<ul style="list-style-type: none"> • Le contrôleur / la contrôlease doit être équipé(-e) des outils suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Loupe <input type="checkbox"/> - Sécateur <input type="checkbox"/> - Gants à usage unique <input type="checkbox"/> - Désinfectant approprié pour les mains, les outils et les chaussures <input type="checkbox"/> - Sac isotherme pour un éventuel prélèvement d'échantillon(s) <input type="checkbox"/> - Sacs à sceller pour les échantillons éventuels (prélèvement uniquement après consultation du SPF et en cas d'infestation par un ORNQ) <input type="checkbox"/> - Ruban de marquage pour la ou les plantes <input type="checkbox"/> - Étiquettes à boucles pour marquer les plantes <input type="checkbox"/> - Stylos indélébiles pour annoter les échantillons et les étiquettes <input type="checkbox"/> 	
3. Impression générale	<ul style="list-style-type: none"> • Les plantes de la parcelle affichent une bonne vitalité. <input type="checkbox"/> • Les mauvaises herbes n'empêchent pas le contrôle. <input type="checkbox"/> 	
4. Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de soupçon d'infection par un micro-organisme, se désinfecter les mains et les chaussures (semelles) au moment d'entrer sur une parcelle ou de passer d'une parcelle à l'autre. Travailler idéalement avec des surchaussures. <input type="checkbox"/> • Idéalement, parcourir les rangées à deux (en parallèle). Examiner les plantes sous tous les angles. <input type="checkbox"/> • Rechercher de manière ciblée les symptômes des organismes nuisibles. Selon l'organisme, il faut se concentrer sur certaines parties de plante : <ul style="list-style-type: none"> ○ Feuilles : blessures inconnues, taches foliaires, lésions ou nécroses, déformation, taille ou couleur atypique. <input type="checkbox"/> ○ Rameaux, branches : compression, rabougrissement, écoulement de sève, galeries creusées par des insectes. ○ Racines : épaisissements, décolorations, signes de dépérissement. • Examiner de plus près les (parties de) plantes suspectes et les contrôler méticuleusement (le cas échéant avec une loupe). Important : respecter les mesures d'hygiène appropriées avant de toucher les plantes. <input type="checkbox"/> 	
5. Documentation	<ul style="list-style-type: none"> • En l'absence de signe d'infestation par des organismes nuisibles particulièrement dangereux (organismes de quarantaine [OQ] et organismes réglementés non de quarantaine [ORNQ]): Documenter et clore le contrôle. <input type="checkbox"/> • En cas de soupçon d'infestation par un OQ, l'obligation d'annoncer a été remplie (annonce au Service phytosanitaire fédéral, SPF) et, au besoin, des mesures ont été prises conformément aux instructions du SPF. <input type="checkbox"/> • En cas de soupçon d'infestation par un ORNQ, les plantes suspectes ont été marquées et le SPF a été contacté pour convenir d'un prélèvement d'échantillons. <input type="checkbox"/> 	